

21 DEC. 2016

D.J.R.C.T.

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-16

Signature des contrats de ruralité

Date de la convocation : 13 décembre 2016

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 69 : Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Christian BIGUET, Cécile BIR, Pascal BOLO, Christian BRUN, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Alain CHAUVEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU Joël GEFROY, Jacques GILLAIZEAU, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Franck HERVY Yannick JIMENEZ, Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Dominique LE BERRE, Lénaïck LECLAIR, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, François OUVARD, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Ghislaine RODRIGUEZ, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, David SAMZUN, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Roger VEILLAUD, Alain VEY.

Absents et représentés 20 : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Martin ARNOUT donne pouvoir à Eric PROVOST, Marie-Annick BENATRE donne pouvoir à Benjamin MAUDUIT, Gaëlle BENIZE donne pouvoir à Alain MANARA, Benoît BLINEAU donne pouvoir à Mahel COPPEY, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Jean-François RICARD, Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAERNOES Laurence GARNIER donne pouvoir à Alain VEY, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Jacques DALIBERT, Frédéric GREGOIRE donne pouvoir à Laurence GUILLEMIN, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Sylvain LEFEUVRE donne pouvoir à Yves DAUVE, Jean-Claude LEMASSON donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Catherine LUNGART donne pouvoir à Thierry RYO, Nicolas OUDAERT, donne pouvoir à Elisabeth CRUAUD, Alain ROBERT donne pouvoir à André SOBCZAK, Annie ROCHEREAU-PRAUD donne à François OUVARD, Claudine SACHOT donne à Rémy NICOLEAU, Aymeric SEASSAU donne à Mireille PERNOT, Marcel VERGER donne à Gérard DRENO.

Absents et excusés 24 : Jean-Guy ALIX, Laure BESLIER, Jean Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Laurianne DENIAUD, Dominique DUCLOS, François FEDINI, Marie-Cécile GESSANT, Hervé GRELARD, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Bertrand HERRERO, Patrick LAMIABLE, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, David PELON, Pascal PRAS, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Pierre THOMERE.

Toute correspondance doit être adressée à :
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-16

Signature des contrats de ruralité

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Afin de soutenir l'investissement local, le comité interministériel aux ruralités a décidé de la mise en œuvre de contrats de ruralité à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces contrats ont pour objectif de coordonner les dispositifs et moyens existants afin de développer les territoires ruraux et d'accélérer la réalisation de projets au service des habitats et entreprises.

Les intercommunalités du Pôle métropolitain, hors agglomération de Nantes et Saint-Nazaire, sont éligibles à ces contrats de ruralité qui doivent accompagner les projets EPCI volontaires de 2017 à 2020 autour de 6 actions :

- l'attractivité du territoire (économie, téléphonie mobile, tourisme...)
- la cohésion sociale
- la revitalisation des bourgs-centres (renforcement des centralités...)
- la transition écologique
- les mobilités
- l'accès aux services et aux soins.

Plusieurs intercommunalités du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se sont positionnées pour répondre à l'appel à projets de l'Etat et conclure un contrat de ruralité pour la période 2017-2020.

Parmi les actions présentées, certaines pourront être conduites en partenariat avec le Pôle métropolitain dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions 2017-2020.

Dès lors, il est proposé que le Pôle métropolitain soit signataire des contrats de ruralité, en tant que partenaire de certaines actions y étant inscrites, relevant de son programme d'actions.

Les modalités de partenariat et de mise en œuvre des actions feront l'objet d'accords et de délibérations au cas par cas au sein des instances intercommunales et syndicales.

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-16

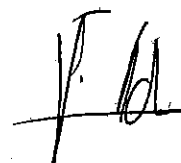
Signature des contrats de ruralité

Le comité, dûment convoqué, délibère et,

- AUTORISE la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à signer les contrats de ruralité concernant ses intercommunalités membres, en tant que partenaire des actions relevant de son programme d'actions.
- PRECISE que les modalités de mise en œuvre des actions partenariales inscrites aux contrats feront l'objet de délibérations adhoc au sein des instances intercommunales et syndicales

A L'UNANIMITE

Nantes, le 19 décembre 2016



Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire